Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 003-210300182-20261027-27102026-AR

Commune de BAYET

ARRETE DU MAIRE

Le Maire de BAYET

Vu le code de l'urbanisme

Vu l'article R153-18 du code de l'urbanisme relatif à la mise à jour des annexes d'un PLU

Vu le PLU approuvé le 5 février 2016

Vu l'emplacement réservé n° 1 prévu dans le PLU qui prévoyait

Considérant que l'emplacement réservé n'a plus lieu d'être, car la commune n'a pas de projet sur ce dernier

DECIDE de supprimer l'emplacement réservé n° 1 pour la parcelle ZE 160.

Le PLU de la commune est mis à jour à la date du présent arrêté.

La mise à jour a été effectuée sur le documents tenus à la disposition du public à la mairie.

Le présent arrêté sera affiché en mairie pendant un mois.

Copie du présent arrêté est adressée à Monsieur le Préfet.

Fait à Bayet, le 27 octobre 2026

Le Maire,

Philippe BUSSERON

MAIRIE DE BAYET 03500

21, rue des Luminaires - 03500 BAYET
Tél. 04 70 45 32 26 - Fax 04 70 45 69 32 - E.mail : mairie-bayet@wanadoo.fr